À PLEINS GAZ À VALCOURT

À 47 ans, Jacques Villeneuve a encore plusieurs tours au compteur (D1)

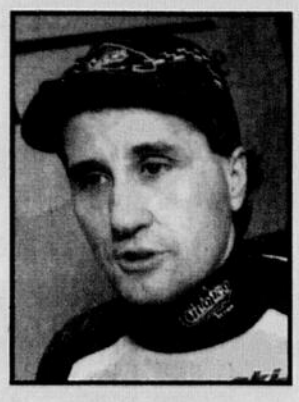

Des conditions idéales pour les visiteurs

À LIRE EN D1

La Tribune

99 ANS + vendredi

SHERBROOKE
16 février 2001
91e ANNÉE - No 305
0,65 (week-end: 1,75$) Plus taxes
Tarif Floride 1,75 $ (week-end 2$)

cyberpresse.ca

POURSUITE CONTRE LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

La famille Bolduc règle hors cour

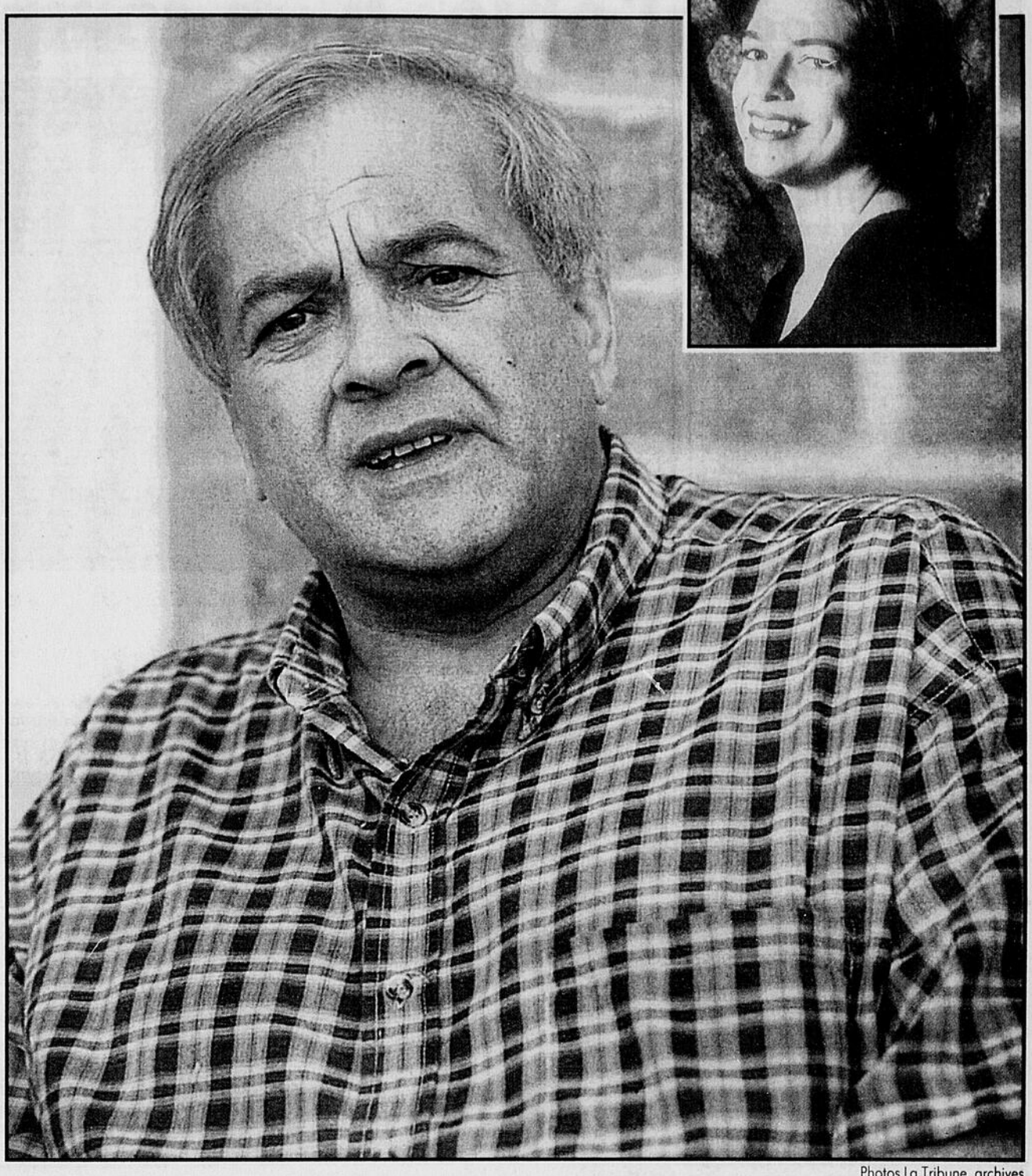

Photos La Tribune, archives

Marcel Bolduc et les proches de sa fille Isabelle, enlevée et sauvagement assassinée à l'été 1996, ont conclu un règlement hors cour en marge d'une poursuite de plus de 2 millions $ intentée contre le Service correctionnel du Canada et trois de ses employés.

Jacques LEMOINE

Sherbrooke

Un règlement hors cour est intervenu en marge de la poursuite de 2 045 536 $ intentée contre le Service correctionnel du Canada et trois de ses préposés par la famille d'Isabelle Bolduc, qui a été enlevée en pleine rue, séquestrée, abusée sexuellement et assassinée sauvagement à coups de barre de fer le 30 juin 1996.

La Tribune a appris que cette entente se situe entre 100 000 $ et 150 000 $.

Le règlement intervenu entre M. Marcel Bolduc, Mme Thérèse Dion et Julie Bolduc, les parents et la soeur de la victime, ainsi que le Service correctionnel ne fait état d'aucun chiffre.

On a appris que les parties avaient réglé cette cause en capital, intérêts et frais dans une déclaration d'une ligne et demi déposée en Cour supérieure du district de Saint-François, à Sherbrooke.

La disparition d'Isabelle Bolduc, âgée de 22 ans, ses recherches, la découverte de son corps mutilé le 7 juillet 1996 dans un boisé à Fleurimont et la comparution cinq jours plus tard de trois suspects avaient fait l'objet d'une couverture médiatique peu commune au Québec.

On se rappellera que Marcel Blanchette a été condamné le 4 septembre 1996 à la détention à perpétuité pour meurtre au premier degré d'Isabelle Bolduc sans possibilité de libération avant 25 ans. Il a demandé pardon à ceux qui souffraient à cause de lui.

Jean-Paul Bainbridge, a écopé le 18 juillet 1997 de la détention à perpétuité pour meurtre au second degré sans possibilité de libération avant 25 ans et la Cour d'appel entendra prochainement sa demande de réduction de cette période d'éligibilité.

Guy Labonté a encouru le 29 mai 1997 une peine de cinq ans pour séquestration de Mme Bolduc.

Blanchette et Labonté se trouvaient en libération conditionnelle à l'époque de ces événements crapuleux.

La succession Bolduc imputait au Service correctionnel du Canada ainsi qu'à deux agents de gestion de cas communautaire et un responsable clinique une faute lourde dans la gestion de la filière des personnes qu'elle tenait responsables de ces crimes révoltants.

Elle réclamait un million de dollars pour les douleurs et souffrances physiques subies pendant sa séquestration par la victime qui a été l'objet de traitements cruels et inusités ne respectant pas ses droits à la vie, à l'intégrité et à

La famillle... (suite en A2)

Drummondville

China World Best confirme officiellement la construction de son usine de textile (B2)

Vieux-Nord

Des poteaux électriques peu esthétiques mais nécessaires (A3)

Météo / D3

FRAIS

-2

16 mars

6h46 17h15

23 fév 03 mars 09 mars

Une première victoire pour la loi antigang

Quatre motards reconnus coupables de gangstérisme

Nelson WYATT

Montréal (PC)

La loi fédérale antigang a enregistré sa première victoire, hier, lorsque quatre hommes liés autrefois au groupe de motards Rock Machine ont été reconnus coupables d'avoir participé aux activités d'un gang.

Le juge Robert Sansfaçon, de la Cour du Québec, a acquitté les quatre autres hommes de la même accusation.

Philippe Côté, Mario Filion, Eric Leclerc et Simon Lambert ont été reconnus coupables d'avoir fait le trafic de cocaïne et d'avoir participé aux activités des Rock Machine, tout en sachant que des membres du groupe commettaient des actes criminels.

Le procès des huit motards était l'un des premiers à avoir lieu depuis l'adoption, en 1997, de la législation fédérale antigang qui rend illégale l'appartenance à une organisation criminelle.

«C'est la première fois au Canada que des individus sont reconnus coupables d'avoir participé aux activités d'un gang», a déclaré la procureure de la Couronne, Me Hélène Morin, à la suite du jugement.

«Nous avons brisé la glace, a commenté Me Jean-Claude Boyer, également procureur de la Couronne. (. . .) Un juge a dit: oui, les gangs criminels existent et nous devons nous y opposer.»

Les plaidoyers sur les sentences seront entendus le 27 février.

L'avocat de la défense, Me Jacques Bouchard, n'a pas voulu commenter le long jugement avant de l'avoir lu attentivement. Il a cependant souligné que la loi anti-gang ne l'impressionnait pas tellement. «Je ne crois pas que ce soit important puisque cette loi sera modifiée dans quelques mois», a-t-il déclaré.

Au moment de leur arrestation, les huit motards étaient tous associés aux Rock Machine, dont les membres ont préféré récemment se lier aux Bandidos du Texas.

Le procès a duré quatre mois. Le principal témoin de la Couronne était Peter Paradis, un ancien membre en règle des Rock Machine devenu informateur de police. La poursuite alléguait que les huit accusés travaillaient pour le réseau de stupéfiants de Peter Paradis.

Les accusés faisaient face à quelque 162 accusations, dont trafic de stupéfiants, vol qualifié et participation aux activités d'un gang. Bien que tous aient été associés aux Rock Machine, deux ont changé d'allégeance pour passer au gang rival des Hells Angels.

Pendant le procès, Me Bouchard a allégué que la loi avait été conçue pour poursuivre les chefs de gangs et non les membres moins importants, et il a reproché aux policiers d'avoir exagéré le pouvoir des accusés.

En point de presse à Québec, le ministre Serge Ménard a souligné que la décision de la cour, qui n'a visé que quatre des huit accusés, ne démontre pas l'efficacité de la loi parce que dans sa forme actuelle, elle oblige dans un premier temps la Couronne à démontrer qu'il y a eu acte criminel (comme trafic de cocaïne) puis à prouver que les prévenus appartiennent à un gang criminel.

Or, poursuit-il, «ce dont nous avons besoin, c'est une loi qui fait une infraction le fait d'être simplement membre d'une organisation criminelle parce que c'est la seule façon de rejoindre les dirigeants des organisations criminelles sauf le recours très, très, rare à une délation qui vient de l'intérieur.»

Hilton est convaincu qu'il est l'objet d'un complot

Le boxeur Dave Hilton, escorté par son père à sa sortie du tribunal, a affirmé hier être convaincu que plusieurs personnes ont fomenté un complot diabolique et mesquin pour le faire accuser d'agressions sexuelles sur des mineures. La personne qu'il soupçonne le plus est la mère des deux présumées victimes. **À LIRE EN A2.**

Les problèmes de comportement augmentent au primaire

De plus en plus d'élèves présentent des problèmes de comportement au primaire, conclut une enquête menée par le Conseil supérieur de l'éducation. **À LIRE EN B1.**

Gaiters

BASKETBALL UNIVERSITAIRE
UNIVERSITÉ CARLETON vs.
GAITERS de l'UNIVERSITÉ BISHOP'S

CE SOIR!

VENDREDI 16 FEVRIER
GYMNASE MITCHELL
UNIVERSITÉ BISHOP'S
18h00 & 20h00
INFO.: 822-9600 poste 2671

28572

INDEX

Rubriques	Page
Annonces classées	D-2
Arts et spectacles	C-6
Bandes dessinées	D-3
Décès	D-4
D'ici et d'ailleurs	B-1
Économie	B-2
Éphémérides	D-4
Horoscope	D-3
Messier en liberté	B-5
Météo	C-3
Mot perdu	D-3
Mots croisés	D-2
Opinions	A-6
Sports	C-1

À LIRE DEMAIN

Magazine Weekend

Un talent pour le bonheur!

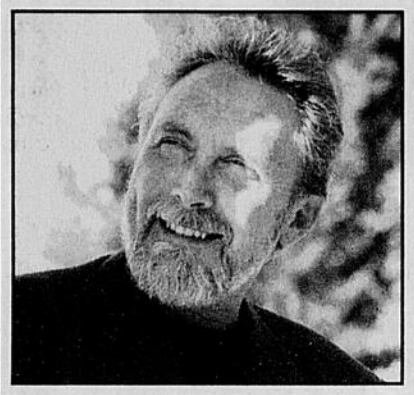

Jacques Michel

VOYAGES

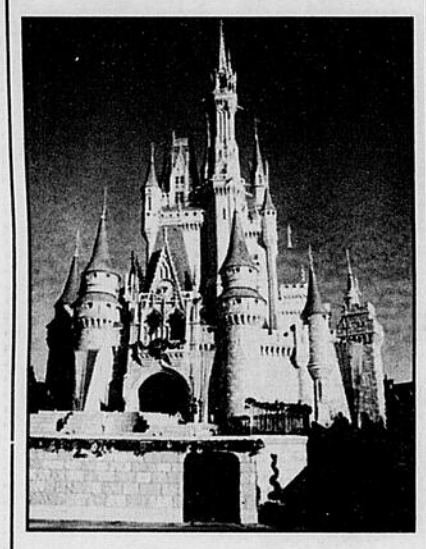

Disney, une fantaisie fascinante

LA RÉDACTION

Ligne ouverte: 564-5456, poste 444
Télécopieur: (819) 564-8098
Téléphone: (819) 564-5454
Courrier électronique: redaction@latribune.qc.ca
Page Internet: http//www.latribune.qc.ca

LaTribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (division La Tribune)

TÉLÉPHONES
Annonces classées: 564-2222
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466
ENVOI DE PUBLICATION; Enregistrement No 0529168

LIVRAISON
Camelots et camelots motorisés

Prix de vente	3,52 $
T.P.S.	,25 $
T.V.Q	,28 $
Coût à l'abonné	4,05 $

ABONNEMENTS
Abonnement payé à l'avance: endroits desservis par camelot et camelots motorisés.

Temps	Prix	TPS	TVQ	Total
1 an	164.84 $	11.54 $	13.23 $	189.61 $
6 mois	88.14 $	6.17 $	7.07 $	101.38 $
3 mois	44.98 $	3.15 $	3.61 $	51.74 $

Abonnement par la poste: Territoire immédiat

Temps	Prix	TPS	TVQ	Total
1 an	255.32 $	17.87 $	20.49 $	293.68 $
6 mois	139.88 $	9.79 $	11.23 $	160.90 $
Hors territoire immédiat				
1 an	309.40 $	21.66 $	24.83 $	355.89 $
6 mois	184.34 $	12.90 $	14.79 $	212.03 $

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS
1 an 699,92$, 6 mois 409,76$

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

La famille Bolduc dédommagée

(suite de la Une)

la liberté de sa personne, 500 000 $ à titre de dommages exemplaires pour atteinte à sa dignité et à son honneur et le reste concernait des préjudices subis par les survivants ayant vécu un véritable enfer.

Le Service correctionnel et ses préposés avaient répondu à cette poursuite qu'ils ne détenaient pas d'information suffisante et de confirmation de quoi que ce soit ayant permis d'entrevoir la suspension de la libération conditionnelle de Blanchette et de la libération d'office de Labonté et n'avaient aucune autorité d'imposer la révocation de leur libération.

Bainbridge n'était pas sous la responsabilité du Service correctionnel puisque son mandat était terminé depuis le 15 décembre 1995.

Marcel Blanchette, Guy Labonté et Jean-Paul Bainbridge ont tous trois été impliqués dans l'affaire d'Isabelle Bolduc.

Les défendeurs alléguaient ne pas pouvoir raisonnablement prévoir ou prévenir les événements entourant le décès d'Isabelle Bolduc.

Ils niaient toute responsabilité pour les gestes posés par les prévenus dans cette malheureuse affaire.

Le meurtre épouvantable d'Isabelle Bolduc avait soulevé l'indignation générale et une pétition avait même circulé pour demander le rétablissement de la peine de mort au Canada.

Le règlement civil intervenu à la suite de cette affaire met un terme à la poursuite intentée par la succession Bolduc contre le Service correctionnel et ses préposés avant l'audition de cette cause par le tribunal.

Dave Hilton est convaincu qu'il est l'objet d'un complot tout féminin

Rollande PARENT

Montréal (PC)

Le boxeur Dave Hilton est convaincu que plusieurs personnes ont fomenté un complot diabolique et mesquin pour le faire accuser d'agressions sexuelles sur des mineures afin de bien s'assurer qu'il disparaisse de leurs vies une fois pour toutes.

La personne qu'il soupçonne le plus est la mère des deux présumées victimes. Il croit qu'elle s'était fait un ami de coeur et qu'elle ne voulait plus le voir autour d'elle, a confié hier le champion mondial des super-moyens de la WBC à la procureure de la Couronne, Hélène Di Salvo.

«C'est la chose la plus diabolique et la plus mesquine qu'une personne peut faire», a-t-il déclaré lors de cette quinzième journée du procès.

Les hypothèses de l'accusé ne s'arrêtent pas là. Il soupçonne en outre son ex-maîtresse Carmella d'être partie au complot.

Quant aux deux victimes alléguées, il croit qu'il se pourrait bien que, s'étant fait des amis, elles aient voulu éviter qu'il intervienne dans leurs affaires en inventant toute l'histoire.

Il s'est même demandé si toutes ces femmes n'avaient pas pris leurs idées dans le livre racontant les sévices sexuels imposés à des jeunes filles par Paul Bernardo et Karla Homolka.

C'est à ce moment-là que l'avocat de l'accusé, Paul Skolnik a émis le commentaire suivant: «Ces théories ne sont pas pertinentes», interrompant ainsi son client.

«Si c'est sa façon de voir», a répliqué la juge Danielle Matte, permettant à l'accusé de poursuivre sur sa lancée.

Photo PC

Dave Hilton quitte le palais de justice en compagnie de sa mère, Jean, et de son frère Jimmy, à droite.

Dave Hilton n'exclut pas totalement la participation de son ex-gérant Johnny Peluso. Il croit cependant que Peluso a finalement décidé de ne pas s'impliquer.

Elastique et sexe

Dave Hilton, 37 ans, se retrouvait hier pour une deuxième journée d'affilée dans le box des témoins. Après la pause du midi, il a demandé à la juge Matte la permission de témoigner assis. Après une trentaine de minutes, le magistrat lui a ordonné de se lever à cause de sa trop grande nonchalance.

L'accusé a été invité à revenir sur l'élastique qu'il a dit porter systématiquement à chaque relation sexuelle depuis 1986 pour éviter la douleur occasionnée par son testicule droit qui a tendance à remonter. Depuis qu'un médecin lui a dit que ce testicule risquait de mourir s'il remontait dans l'aine, il ne prend aucun risque, a-t-il expliqué.

Quand il n'en a pas sur lui et que se présente à l'improviste l'occasion d'une relation sexuelle, il en demande à l'hôtel ou au motel où il se trouve.

Les deux victimes alléguées de Hilton ont affirmé n'avoir jamais vu un tel élastique quand elles auraient subi ses avances sexuelles, à partir de l'âge de 12 ans jusqu'à l'âge de 14 ans.

Deux femmes adultes qui ont eu pendant des années des relations sexuelles avec l'accusé ont juré qu'elles avaient bien vu l'élastique, mais pas à toutes les fois.

En matinée, Hilton avait assuré qu'il était un gros travailleur, six jours par semaine, des fois sept, dans la construction ou ailleurs, souvent avec son père. Il s'interrompait seulement pour s'entraîner quand des combats de boxe étaient à l'horizon. Il buvait aussi.

Quelques minutes plus tard, après une pause, sa version changeait radicalement.

Il limitait les contrats d'aménagement extérieur, avec son père, à la saison d'été et le reste du temps il cherchait des contrats. Une seule chose demeurait: il buvait souvent et beaucoup.

Dave Hilton a souvent blâmé son état d'ébriété avancé pour expliquer qu'il ne souvenait pas de certains événements objectivement importants.

Ainsi il ne se souvient pas d'avoir entendu la mère des mineures lui dire, au téléphone, que l'examen médical fait sur elles démontrait qu'elles n'avaient plus leur virginité.

Par rapport à la virginité, il a dit être assez vieux jeu à ce sujet.

«Je crois que la virginité est importante. Je leur disais (aux deux mineures) qu'au moment du mariage elles seraient contentes de l'avoir conservée. C'est pour cela que je les appelais mes anges», a-t-il dit.

Le procès se poursuit aujourd'hui. Si le contre-interrogatoire prend fin, comme cela est prévisible, les plaidoiries s'amorceront lundi.

Le quinquagénaire reste introuvable

Pierre SAINT-JACQUES

Bromptonville

Les autorités du Service de police de la région sherbrookoise et l'unité de sauvetage des pompiers de Bromptonville ont entrepris des recherches, hier, sur la rivière Saint-François, dans le secteur de la rue Laurier, à Bromptonville.

Des proches ont fait part aux autorités policières de la disparition d'un homme qui aurait selon toute vraisemblance mis fin à ses jours en se jetant à l'eau.

L'information est parvenue aux autorités du SPRS vers 14 heures.

On devait justement découvrir le manteau du malheureux non loin de là.

Les recherches nautiques entreprises hier n'ont rien donné de concret. Il faut souligner que le courant est passablement fort.

L'homme, âgé dans la cinquantaine, filait un mauvais coton depuis décembre 2000.

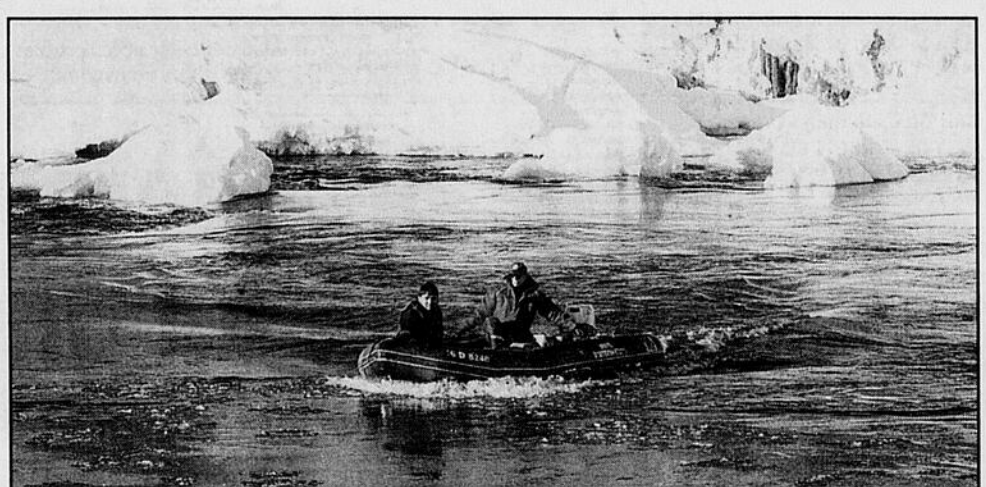

Imacom, par Claude Poulin

L'unité de sauvetage des pompiers de Bromptonville a effectué des recherches, hier, sur la rivière Saint-François, à Bromptonville, dans l'espoir de retracer le corps d'un désespéré.

Le tournoi de golf Domtar au profit de la Fondation du CHUS vise encore plus haut

François GOUGEON

Sherbrooke

Après un succès sans équivoque ces trois dernières années, surtout avec l'édition de l'an passé, le tournoi de golf Domtar au profit de la Fondation du CHUS vise un résultat encore meilleur cette année.

Sans fixer d'objectif, le président du comité organisateur de l'événement qui aura lieu le 30 mai sur les verts du Club de golf de Sherbrooke, Roger Héroux, a souligné en conférence de presse, hier, que tous les efforts seront mis pour dépasser les 200 000 $ amassés l'an passé.

«C'est audacieux mais avec les bénévoles qui s'impliquent dans l'organisation de ce tournoi et avec la participation qu'on anticipe, j'ai espoir qu'on va dépasser, ou en tout cas sûrement égaler, les résultats de l'an passé», a noté M. Héroux.

Celui-ci a indiqué que depuis ses débuts, cette activité de financement a remis à la Fondation du CHUS un montant de quelque 360 000 $. C'est donc une activité majeure pour cet organisme qui intervient en support avec l'établissement de santé pour offrir des soins encore meilleurs aux patients.

Imacom, par Claude Poulin

Robert Guimond, responsable du marathon, Lise Cloutier, représentante de Domtar, Roger Héroux, responsable du tournoi et René Rodrigue, président de la Fondation du CHUS, s'attendent à un autre succès lors des activités des 28 et 30 mai prochain.

Ce tournoi de golf qui regroupera 160 joueur et qui sera à nouveau sous la présidence d'honneur de Raymond Royer, président et chef de direction de Domtar, constitue en soi un événement aux multiples facettes. Il est précédé du marathon de golf *Défi Sprint Canada/ Sports Experts* que l'équipe de Robert Guimond met sur pied.

L'idée, c'est qu'une entreprise ou une organisation quelconque commandite au coût minimal de 1000 $ un des 30 marathoniens qui porteront leurs couleurs spécifiques. «Cette année, a dit M. Guimond, l'accent sera mis sur la participation plutôt que la compétition.» Différentes personnalités seront du nombre et on a déjà dévoilé le nom de Pierre Boivin, président du Canadien de Montréal.

Lors de la soirée suivant le tournoi, on reviendra pour une deuxième année d'affilée à la vente aux enchères de vins prestigieux et rares. Un appel est d'ailleurs lancé aux donateurs pour faciliter les choses.

Aussi, grâce à l'appui de la communauté d'affaires et d'un nombre grandissant de commanditaires, on tiendra de nouveau l'encan silencieux et l'encan traditionnel.

Pour le président de la Fondation du CHUS, René Rodrigue, cet événement crucial ne saurait être possible sans les nombreux bénévoles qui l'organisent et tous ceux et celles qui y participent.

«C'est beaucoup d'heures et d'énergie à préparer. Et c'est pourquoi je vous dis déjà un immense merci au nom des malades qui vont profiter de l'argent que ce tournoi va amasser», a soumis M. Rodrigue.

Mario GOUPIL

Geste d'amour

S'il y a quelqu'un en mesure de comprendre et d'apprécier la décision de Bernard «Boom Boom» Geoffrion de vendre à l'encan 30 des plus précieux souvenirs qu'il a conservés de sa carrière dans la Ligue nationale de hockey, c'est bien le Sherbrookois Roger «Gee» Roy.

Bernard Geoffrion a choisi de mettre aux enchères trophées, rondelles, bâtons et chandails qu'il a conservés au terme de sa brillante carrière dans la LNH, et ce afin d'assurer l'éducation de ses huit petits-enfants. Tout l'argent qu'il retirera de la vente d'aujourd'hui, jour de son 70e anniversaire de naissance, servira en effet à envoyer ses petits-enfants au collège et à l'université.

Bernard Geoffrion a lui-même trois enfants. Le plus jeune de ses fils, Danny, 43 ans, qui a déjà porté les couleurs du Canadien de Montréal dans la LNH et des Jets de Sherbrooke dans la Ligue américaine, a aujourd'hui un fils de 17 ans qui souhaite aller étudier dans un collège au Tennessee. Or, Danny, qui est loin d'avoir connu une grande carrière comme son père au hockey, n'a pas les 12 000 $ nécessaires pour l'y envoyer. D'où la décision de grand-papa Geoffrion. Récemment, l'illustre Bobby Hull avait mis à l'encan quelques-uns de ses souvenirs et l'initiative lui avait rapporté 150 000 $ US.

Roger «Gee» Roy n'a pas joué dans la Ligue nationale de hockey, mais il a connu une grande carrière comme dépisteur au hockey. Il a fait ce travail pendant 26 années, dont les six dernières pour le compte du Canadien de Montréal. Il y a été pour beaucoup dans la venue de plusieurs joueurs qui ont aidé le Canadien de Montréal à remporter la Coupe Stanley en 1985-86. Aussi, la direction du Tricolore l'avait-elle récompensé en lui offrant, au même titre que les joueurs et tous les dirigeants, une bague de la Coupe Stanley.

Pour un dépisteur de la Ligue nationale, il n'existe pas plus grande fierté que d'exhiber pareil bijou. C'est la récompense ultime. Sauf que Roger Roy n'a pas eu la chance de goûter à cette ivresse bien longtemps puisque le Canadien l'a remercié de ses services quelques années plus tard. Le choc fut brutal. La culbute tout autant. Cet homme qui avait toujours vécu des fruits du hockey et qui venait en plus de fonder une petite famille comptant deux jeunes enfants, se retrouvait tout à coup les mains vides.

La situation de Roger Roy et de sa famille s'était à ce point détériorée à l'époque, qu'il a dû se résigner à vendre sa bague de la Coupe Stanley. Dans l'espoir d'en obtenir le meilleur prix possible, il est allé l'offrir à un riche homme d'affaires sherbrookois, grand passionné du Canadien de Montréal.

«Je savais qu'il se rendait régulièrement à une brasserie pas très loin de chez moi. Alors, j'y suis allé pour le rencontrer. Il me fallait mettre de quoi à manger sur la table pour ma famille et je n'avais plus le choix: il fallait que je vende ma bague de la Coupe Stanley. Je savais que cet homme-là serait preneur», rappelle Roger Roy.

L'ancien dépisteur du Canadien avait obtenu de l'homme en question 11 000 $ pour la bague en or, qui valait 18 000 $, selon le principal intéressé.

«Je n'ai jamais regretté ma décision. Jamais. Il n'y a rien de plus important que la famille. Surtout pas des souvenirs de hockey», de dire celui qui depuis 11 ans est disparu de la vie publique. Il possède deux emplois et travaille 70 heures par semaine. La vie, pour lui et les siens, n'a jamais été aussi belle, assure-t-il.

Aux yeux de Roger Roy, Bernard «Boom Boom» Geoffrion ne pouvait poser de plus beau geste d'amour le jour de son 70e anniversaire de naissance.

Pour «Caro», du Triolet

J'ai reçu ce courriel de la plus haute importance plus tôt cette semaine.

Bonjour M. Goupil,

Je me nomme Nicolas, j'ai 17 ans et j'étudie présentement en secondaire 5. Pour la semaine de la Saint-Valentin, une activité appelée «Monsieur et Madame Triolet» est organisée à l'école et je fais partie des concurrents. Le but, une fois jumelé avec une personne du sexe opposé, est d'amasser des points en «crousant» devant tout le monde (poèmes, pancartes et autres..). Je me demandais s'il serait possible pour toi de mettre à la fin d'un de tes articles, le petit poème qui suit.

Je t'en serais bien reconnaissant.
(Elle se nomme Caroline)

Caro,

Avant d'être avec toi
De la vie j'étais las
Mais maintenant que tu es là
J'ai repris goût à la vie

Tu as tout embelli
Je suis au paradis
Dès que je sens ta présence
J'en perds tous mes sens

Tes yeux remplis de plaisir
Ton incroyable sourire
Provoquent autant de désirs
Que de soupirs

Tu es mon bébé
Ma dulcinée
Ma bien-aimée
Et ce, pour une longue durée.

Nick xxx

Bonne chance Nicolas.

mgoupil@latribune.qc.ca

Une ligne de survie pour le centre-ville

Les poteaux doubles qui «saccagent» le paysage à la hauteur de la rue High soutiennent en fait un nouveau réseau qui reliera trois centrales d'Hydro-Sherbrooke

Daniel FORGUES

Sherbrooke

La Ville de Sherbrooke est à se doter d'un réseau d'urgence en électricité en reliant ses centrales hydroélectriques Abénaquis, Frontenac et Paton de façon à s'assurer d'une énergie de survie en cas d'une panne majeure d'Hydro-Québec.

Voilà, en partie, l'explication de l'ajout de pylônes destinés à transporter l'électricité d'une ligne de 24 kV en remplacement de la ligne de 4kV qui traversait la rivière Magog à la hauteur de la rue High il n'y a pas si longtemps.

Pas plus tard qu'hier, des citoyens se plaignaient que cette nouvelle ligne de transport d'électricité brisait la vue sur la rivière.

«Mais les poteaux de la vieille ligne seront bientôt enlevés. Il est évident que les poteaux doubles de la nouvelle ligne ne sont pas agréables à voir, mais on n'a pas le choix; on a emprunté le même tracé que la ligne précédente. L'alternative aurait été d'enfouir des câbles sous la rivière, mais à quel prix!», de s'exprimer le maire de Sherbrooke, Jean Perrault.

Jean Perrault

Cette nouvelle ligne électrique, précise Raymond Cloutier d'Hydro-Sherbrooke, assurera en outre un meilleur service dans le quartier, tout en servant aussi de réseau de survie en cas de panne majeure d'Hydro-Québec de qui Sherbrooke prend une bonne partie de son électricité.

«La crise du verglas a été une bonne leçon pour toutes les municipalités du Québec. Ici, à Sherbrooke, on a la chance d'avoir trois centrales hydroélectriques qui nous appartiennent et qui sont près les unes des autres. Pour prévoir une autre crise comme celle du verglas, nos ingénieurs ont pensé relier les trois centrales de façon à assurer une énergie électrique dans des endroits précis du centre-ville», assure le maire Perrault.

Le maire ajoute que plusieurs immeubles publics du centre-ville pourraient éventuellement servir de lieu de rassemblement pour les gens en cas de sinistre.

«Il reste bien sûr des ententes à conclure, mais on s'y prend d'avance en s'assurant que le centre-ville pourra avoir de l'électricité en cas d'une panne majeure d'Hydro-Québec», précise le maire.

Mesure de prévention importante

«Ce n'est pas une cachette pour personne: la population de Sherbrooke comme celle du Québec se fait vieillissante et il serait difficile pour bien des gens de passer trois jours sans électricité chez eux.»

Cette mesure de prévention, poursuit le maire Perrault, prend de plus en plus d'importance à l'approche de la fusion des municipalités de la région.

«Il faudra dorénavant penser à un plan global d'urgence pour les citoyens de neuf villes et c'est ce que nous tentons de faire dès maintenant», termine le maire Perrault.

«C'est dommage qu'il n'y ait pas eu de consultation»

Sherbrooke (GF)

La ligne électrique au-dessus de la rivière Magog, dans le centre-ville de Sherbrooke, à la hauteur du promontoire Cliff, ne cadre pas avec le projet Cité des rivières, convient la conseillère du quartier, Chantal L'Espérance.

Visiblement, a ajouté M. L'Espérance alors qu'elle intervenait sur le sujet, hier, Hydro-Sherbrooke ne s'est pas approprié le projet de la Cité des rivières et a commis une erreur en agissant de manière unilatérale.

«Je trouve déplorable qu'on n'ait pas pensé à s'asseoir avec les gens afin de chercher à trouver des solutions qui auraient fait consensus», a déclaré la conseillère, en joignant sa voix aux citoyens qui, hier, ont dénoncé publiquement l'installation de cette ligne électrique. Ces citoyens ont dit juger que cette ligne vient «saccager» ce secteur d'un quartier patrimonial.

«J'ai toujours eu la collaboration d'Hydro-Sherbrooke lorsqu'il y avait un problème», a-t-elle ajouté. «C'est dommage qu'il n'y ait pas eu de consultation... Un jour, des citoyens ont eu vent du projet d'Hydro-Sherbrooke de passer une ligne devant la vieille prison. Les gens du comité de sauvegarde de cet édifice patrimonial m'en ont parlé. J'ai rencontré M. Vachon et il a été très coopératif. Une solution alternative a été trouvée. On aurait pu faire la même chose, cette fois-ci». a expliqué Mme L'Espérance.

Chantal L'Espérance

La conseillère signale toutefois n'avoir pas toutes les informations en main en ce qui concerne la ligne électrique. Elle est en attente d'informations supplémentaires qu'elle a demandées. Elle compte aussi rencontrer la direction d'Hydro-Sherbrooke afin de comprendre ce qui a pu se passer dans ce dossier.

La conseillère a également en main une pétition signée par une vingtaine de citoyens des rues High et Island qui déplorent l'installation de cette ligne. Cette pétition sera déposée lors de la prochaine séance du conseil municipal. Ces citoyens demandent le démantèlement de la structure de bois. Ils demandent également que le conseil municipal soit sensibilisé au fait que tous, visiblement, ne se sont pas appropriés le projet de la Cité des rivières.

Collision frontale avec un chasse-neige

L'accident d'hier sur la route 222 a infligé de multiples blessures à une conductrice

Photo La Tribune, Magio Goupil

Les pompiers de Saint-Denis-de-Brompton ont agi comme secouristes, tôt hier matin, route 222, dans les limites de la municipalité. Une conductrice a été blessée dans une collision avec un chasse-neige.

Saint-Denis-de-Brompton (PSJ)

Une Sherbrookoise a subi de multiples blessures qui ne mettent toutefois pas sa vie en danger, hier matin, quand sa voiture est venue en collision frontale avec un chasse-neige.

Rappelons que la neige, qui a débuté dans l'après-midi de mercredi pour se poursuivre toute la soirée et une bonne partie de la nuit, avait rendu le réseau routier hasardeux dans la grande région de Sherbrooke.

Neige, plaques de glace, portions de route libérées de toute neige et de toute glace... Tout ce mélange d'incertitudes hivernales semait des pièges à tout vent, obligeant les conducteurs à la vigilance.

Malgré la prudence la plus élémentaire, l'imprévisible peut se produire à tout moment.

Ce fut le cas d'une automobiliste, âgée de 51 ans, de Sherbrooke, qui circulait route 222, en direction de Saint-Denis-de-Brompton, dont la voiture a changé de voie pour se diriger directement vers un chasse-neige qui venait en sens inverse.

L'accident s'est produit vers 7 h 45, en face du verger Les Jardins de pommes, non loin de la Place 222, dans les limites de Saint-Denis-de-Brompton.

Sous l'impact, la voiture a été projetée hors de la route.

Les pompiers de Saint-Denis ont été appelés comme secouristes et premiers répondants afin de faciliter la sortie de la blessée du véhicule.

Des patrouilleurs de la Sûreté du Québec du poste de la MRC de Val-Saint-François de même qu'une équipe de techniciens-ambulanciers ont été dépêchés sur place.

Le camionneur s'en est tiré indemne. C'est lui qui assure le déneigement des rues, routes et chemins de Saint-Denis-de-Brompton.

Dans l'ensemble, les corps policiers de Sherbrooke et de la région ont signalé peu d'accidents hier.

Deux associations d'étudiants appuient Béchard

André LAROCHE

Sherbrooke

Deux associations d'étudiants ont décidé hier de donner leur appui au vice-recteur Bruno-Marie Béchard dans la course au rectorat de l'Université de Sherbrooke.

À la suite du débat de mercredi, les étudiants des facultés de génie et d'administration ont en effet choisi M. Béchard pour ses idées «à l'image de ce qu'ils croient être l'idéal comme milieu de vie universitaire», ont-ils déclaré par voie de communiqué.

«Il est extrêmement important pour les étudiants d'être représentés par un recteur à l'image de l'Université de Sherbrooke, soit une image dynamique, innovatrice et à dimension humaine. Par ailleurs, il est aussi important de toujours apporter de nouvelles idées et de nouveaux projets pour que l'Université de Sherbrooke reste novatrice sur le plan académique et puisse ainsi progresser dans le contexte universitaire actuel et ce à long terme», ont-ils ajouté.

Les autres candidats sont le doyen de la Faculté d'éducation, Mario Laforest, le doyen de la Faculté des sciences, Jean Goulet, ainsi que le professeur de médecine Roch Bernier.

La FEUS reste neutre

De son côté, la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke a décidé de demeurer neutre dans la course «par souci de représenter objectivement les étudiants (...) tout en évitant des situations de conflit avec le prochain recteur», a-t-elle déclaré par un communiqué.

Enfin, Bruno-Marie Béchard a tenu à nier la rumeur selon laquelle Mario Laforest lui aurait offert un poste dans son équipe s'il acceptait de se rallier à lui. «Cela ne m'intéresse pas», a tranché M. Béchard.

ESPACES À BUREAUX

À louer
au 225, rue King Ouest, Sherbrooke
À l'étage, au-dessus de Gilles Boisvert Meubles

Près du Palais de justice
2500 à 8000 pieds carrés ou plus grand
Disponible immédiatement

Stationnement privé de 125 places à l'arrière
avec accès pour personnes à mobilité réduite

Pour information : (819) 563-4743
Gilles, Alain ou Johanne Boisvert
39805

Son premier chant des oiseaux à 10 ans!

☐ Atteint de surdité profonde depuis la naissance, Meyer Nadeau sort de son silence permanent grâce à la prothèse auditive *AVR Impact*

René-Charles QUIRION

Sherbrooke

Le chant des oiseaux, la sonnerie du téléphone, le klaxon de la voiture, autant de sons de l'environnement que Meyer Nadeau, atteint de surdité profonde depuis la naissance, peut maintenant percevoir grâce à une prothèse auditive, le *AVR Impact*.

Sa mère, Joanne Poisson, va même jusqu'à parler de véritable petit miracle de la science. Le jeune garçon de 10 ans a reçu le plus beau des cadeaux en janvier 2000, celui de pouvoir percevoir des sons. Cette prothèse auditive importée d'Israël a complètement révolutionné sa vie.

Après que Meyer se soit vu refuser l'opération pour le doter d'implants cochléaires et vu l'inefficacité des prothèses traditionnelles, ces prothèses auditives de la compagnie *AVR Sonovation*, dont il est l'un des seuls à faire l'essai au Québec, étaient le dernier espoir pour rapprocher le jeune garçon du même environnement que le reste de la société.

«Après trois jours, les progrès étaient fantastiques. Il entendait entre autre le téléphone, ce qui n'était jamais arrivé avant. Mais ce n'était que le début de l'apprentissage de son nouvel environnement sonore. Depuis, il est moins lunatique et davantage avec nous», raconte sa mère.

Une vingtaine de sons

Après une année de progrès constants au cours de laquelle Meyer a appris à repérer une vingtaine de sons à la suite d'un suivi avec le Centre de réadaptation de l'Estrie, sa mère souhaitait diffuser l'existence de ces prothèses auditives. Sans cette nouvelle technologie, le jeune garçon serait encore confiné à un silence permanent.

Audioprothésiste au Groupe Forget-Parent, Élisabeth Têtu, qui a suivi Meyer Nadeau dans ce cheminement, indique que cette alternative vient compléter la gamme des solutions offertes pour les besoins des personnes sourdes.

«Il ne faut pas comparer les techniques les unes avec les autres. Pour Meyer, les prothèses auditives conventionnelles n'avaient donné aucun résultat. Cette technologie a permis de le mettre en contact avec l'environnement sonore», mentionne l'audioprothésiste.

L'appareil auditif de technologie numérique de *AVR Sonovation* offre des caractéristiques particulières comme la compression proportionnelle de la fréquence et le recodage dynamique de la parole.

«Ces prothèses permettent à une personne présentant une surdité importante pour les sons aigus de percevoir des bruits, des sons et de la parole qu'elle ne perçoit pas même avec un appareil auditif conventionnel», explique Élisabeth Têtu.

Un long processus

Joanne Poisson et son conjoint, André Morin ont multiplié les démarches pendant plus de quatre ans, afin de rendre accessible une partie du sens de l'ouïe à Meyer. Enfant prématuré, condamné à ne pas marcher à la naissance, l'enfant a reçu tout l'appui nécessaire des membres de sa famille, afin qu'il progesse et puisse vivre le plus normalement possible.

Cette technologie de la compagnie *AVR Sonovation*, c'est un ami de la famille en voyage en Europe qui leur a fait découvrir. Mme Poisson a immédiatement contacté le Dr Wendy Davis au Maine, en charge de la distribution de ces prothèses, afin que Meyer puisse avoir la chance d'entendre.

«Je ne comprends pas pourquoi ces implants ne sont pas couverts par l'assurance-maladie, alors que les autres techniques le sont», se demande Joanne Poisson.

«La Régie de l'assurance-maladie du Québec et le ministère de la Santé devraient s'ouvrir à cette nouvelle alternative, car elle répond à un besoin particulier pour certaines personnes», convient l'audioprothésiste, Élisabeth Têtu.

rquirion@latribune.qc.ca

Imacom, René Marquis
Le jeune Meyer Nadeau peut maintenant percevoir des sons grâce à la prothèse *AVR Impact* et aux efforts de sa mère Joanne Poisson et son conjoint André Morin.

Imacom, René Marquis
La Fondation Meyer Nadeau présentera la deuxième édition de son souper gastronomique bénéfice le 20 mars prochain. De gauche à droite, le secrétaire de la Fondation Meyer Nadeau, Raymond Cyr, la présidente Joanne Poisson, la relationniste Annabelle Botran, le nouveau chef cuisinier de la Toque Rouge, Jean-Patrice Fournier, et le propriétaire de la Toque Rouge, Richard Lavigne.

Le souper au profit de la Fondation Meyer Nadeau conserve sa formule gagnante

Sherbrooke (RCQ)

Après une première édition avec des résultats au-delà des aspirations, la Fondation Meyer Nadeau récidive le 20 mars prochain avec son souper gastronomique bénéfice à la Toque Rouge agrémenté de la présentation de la collection printemps-été du designer estrien, Jean Airoldi.

Cette fondation qui a comme mission d'aider les enfants sourds à développer leur langage, leur socialisation et leurs habiletés de communication, espère encore cette année aller chercher plus de 7000 $ par cette activité bénéfice où l'on souhaite attirer quelque 175 personnes.

La présidente de l'organisme et mère de Meyer Nadeau, Joanne Poisson, indique que la fondation n'a pas voulu changer la formule gagnante de l'an dernier.

«Les participants ont apprécié l'événement l'an dernier. Des tables aérées à travers lesquelles les mannequins pourront se promener pour faire découvrir la collection *Pourquoi* de Jean Airoldi sont maintenues», explique Mme Poisson.

Les sommes recueillies lors du souper gastronomique de l'an dernier ont permis de venir en aide à trois enfants sourds au cours de la dernière année à travers six projets. Ces enfants pouvaient compter sur les services d'un interprète lors des jeux dans la cour de récréation, pour le rattrapage au cours de l'été, pendant des cours de cuisine sur l'heure du midi et lors d'un service d'aide aux devoirs.

«Nous avons même permis à un adolescent d'apprendre à se servir d'un appareil téléphonique pour les personnes sourdes», poursuit le secrétaire de la Fondation Meyer Nadeau, Raymond Cyr.

Projets de cette année

Pour cette année, la Fondation Meyer Nadeau souhaite mettre sur pied des rencontres, un samedi aux deux semaines, afin que les jeunes sourds se retrouvent dans un environnement où ils seront regroupés. La fondation souhaite former un groupe uniforme dans lequel ces personnes qui n'entendent pas vont pouvoir se rencontrer et évoluer dans leur propre culture. Lors de ces rencontres, tout va se passer dans leur langage à eux.

«C'est bien beau l'intégration des personnes sourdes dans les classes, mais elles sont toujours un peu tenues à l'écart. Tandis que dans cette formule, elles se retrouvent entre elles. S'il n'y a pas de socialisation, il n'y a pas d'apprentissage. Cette activité va nous permettre d'étendre nos services à un plus grand nombre de personnes, tout en misant encore plus spécifiquement sur deux ou trois cas plus lourds», estime Mme Poisson.

Il est possible de réserver pour ce souper gastronomique, à 100 $ du couvert, sous la tutelle du nouveau chef cuisiner de la Toque Rouge, Jean-Patrice Fournier au 573-3216.

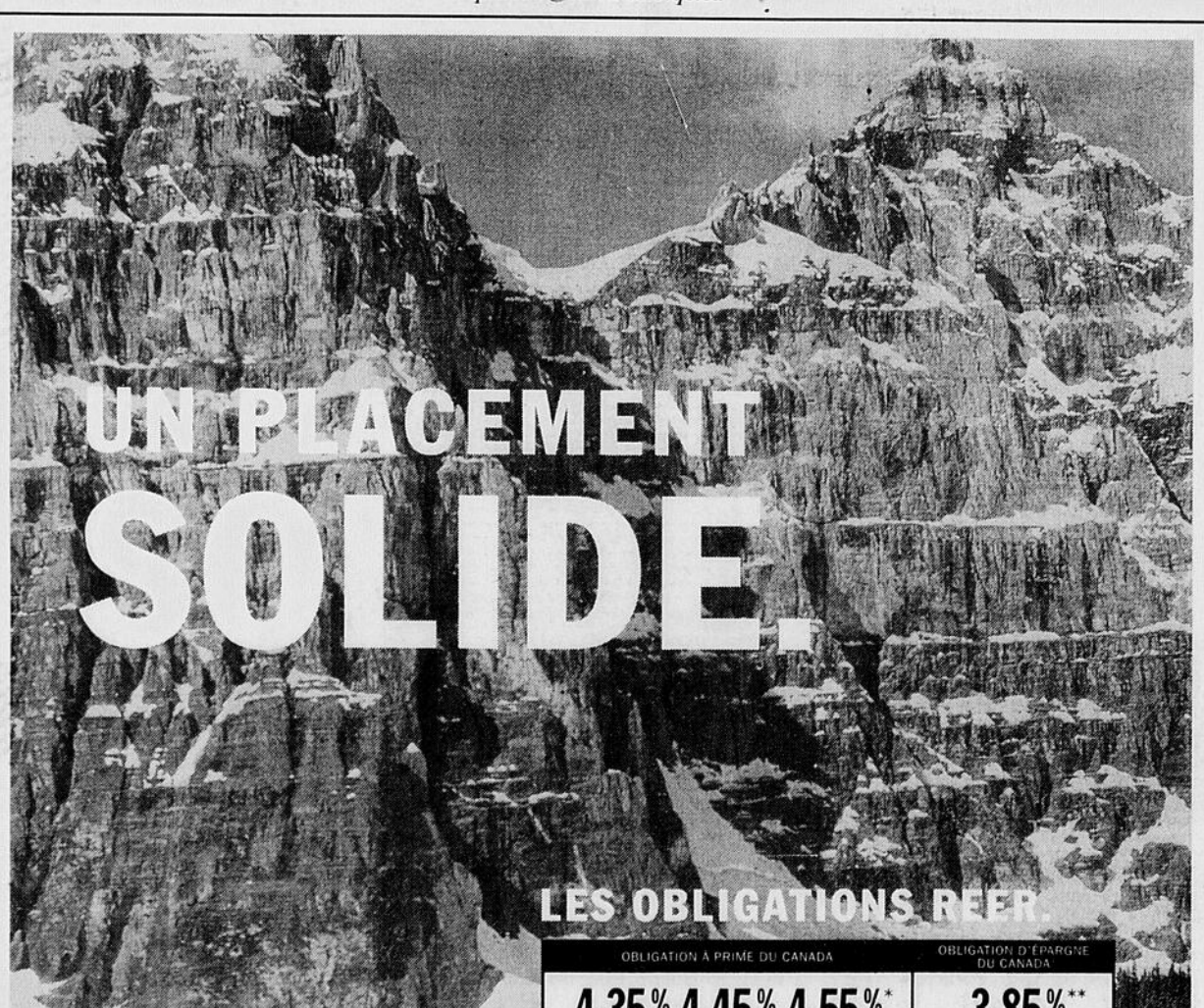

Cette année, pour votre REER, **achetez les obligations garanties à 100 %** par le gouvernement du Canada. Intégrées à votre REER, elles vous assurent flexibilité, rendement garanti, et ne comportent **aucuns frais.** Pour un maximum de souplesse, optez pour l'Obligation d'épargne du Canada, encaissable en tout temps. Pour un taux d'intérêt plus élevé avec possibilité d'encaissement ou de transfert annuel, choisissez l'Obligation à prime du Canada. Demandez-les à votre institution bancaire ou financière. **Pour en acheter directement† ou obtenir des précisions, composez le 1 888 773-9999.** Faites de votre REER un placement solide.

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE.

Canada

Le ministre des Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps. * Ces taux de 4,35 %, 4,45 % et 4,55 % s'appliquent aussi aux Obligations à prime du Canada de l'émission 2 datée du 1er mars 1998 pour les années commençant le 1er mars 2001, le 1er mars 2002 et le 1er mars 2003 respectivement. ** Ce taux s'applique également aux Obligations d'épargne du Canada des émissions 58 et 64 datées du 1er mars 1999 et du 1er mars 2000 respectivement, pour l'année commençant le 1er mars 2001. † Les appels doivent être placés avant le 22 février 2001 pour obtenir un reçu officiel, applicable à l'année d'imposition 2000.

40251

UN PLACEMENT SOLIDE.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA			OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA
4,35 %	4,45 %	4,55 %	3,85 %
An 1	An 2	An 3	An 1
Émission 19 – Taux annuel composé de 4,44 % sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.			Émission 70

Émissions 19 et 70 en vente jusqu'au 1er mars 2001

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE.

Canada

1 800 575-5151 ou www.oec.gc.ca

Le ministre des Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps.

40221

GRAND PRIX DE VALCOURT

DES COURSES EXCITANTES...
un spectacle inoubliable...
DU 16 AU 18 FÉVRIER 2001

Information :
(450) 532-3443
www.grandprixvalcourt.com

ski-doo
Castrol

39630

Dégâts de plus de 1 million $ à un commerce de pièces d'autos de Rock Forest

Une main criminelle a mis le feu

Pierre SAINT-JACQUES

Rock Forest

Les spécialistes ont poursuivi leur travail d'enquête, hier, concernant l'incendie d'origine criminelle qui a ravagé les locaux du commerce Pièces d'autos Silencieux Sélect, franchise Auto-Sense, 4359 boulevard Bourque, à Rock Forest.

Les premiers combattants du Service de protection contre le feu de Sherbrooke ont découvert à leur arrivée sur les lieux, mercredi soir, que la porte arrière du commerce était entrouverte et que la poignée avait été cassée.

Sur place, on a retrouvé des outils et outre les traces d'effraction, on a constaté qu'un produit accélérant avait été utilisé pour mettre le feu.

Des prélèvements de débris et divers objets ont été recueillis en vue d'expertises qui seront effectuées au Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale.

Le détective Claude-Jean Chenard, du Service de police de la région sherbrookoise, le police Claude DeBilly, technicien en identité judiciaire et le lieutenant-inspecteur Gilles Pelland, du Département de prévention des incendies de Sherbrooke, sont retournés une nouvelle fois sur les lieux hier après-midi afin de compléter la scène de crime.

Ils avaient besogné toute la soirée précédente et jusque vers les 4 h 30 du matin, hier.

Imacom, par Claude Poulin

Le détective Claude-Jean Chenard, du SPRS, et le lieutenant-inspecteur Gilles Pelland, de la Prévention des incendies, ont de nouveau visité le site de l'incendie, hier après-midi, boulevard Bourque, à Rock Forest.

Les pompiers ont été alertés vers le milieu de la soirée, mercredi. Rapidement, les alertes se sont succédé: une première, une deuxième et enfin une troisième alerte.

L'incendie très violent, sans aucun doute mis près de la porte arrière, a rapidement gagné les locaux et y a presque tout détruit.

Quand le gérant-actionnaire du commerce, M. Jean-Yves Perron, avait quitté les lieux le soir même, à 18 h 10, tout était normal.

Deux heures plus tard, c'était l'alerte.

M. Perron est resté à la disposition des pompiers pour les guider sur les aires du commerce et son contenu.

Il est question de pertes pouvant se chiffrer entre un million et un million et demi de dollars.

En position précaire

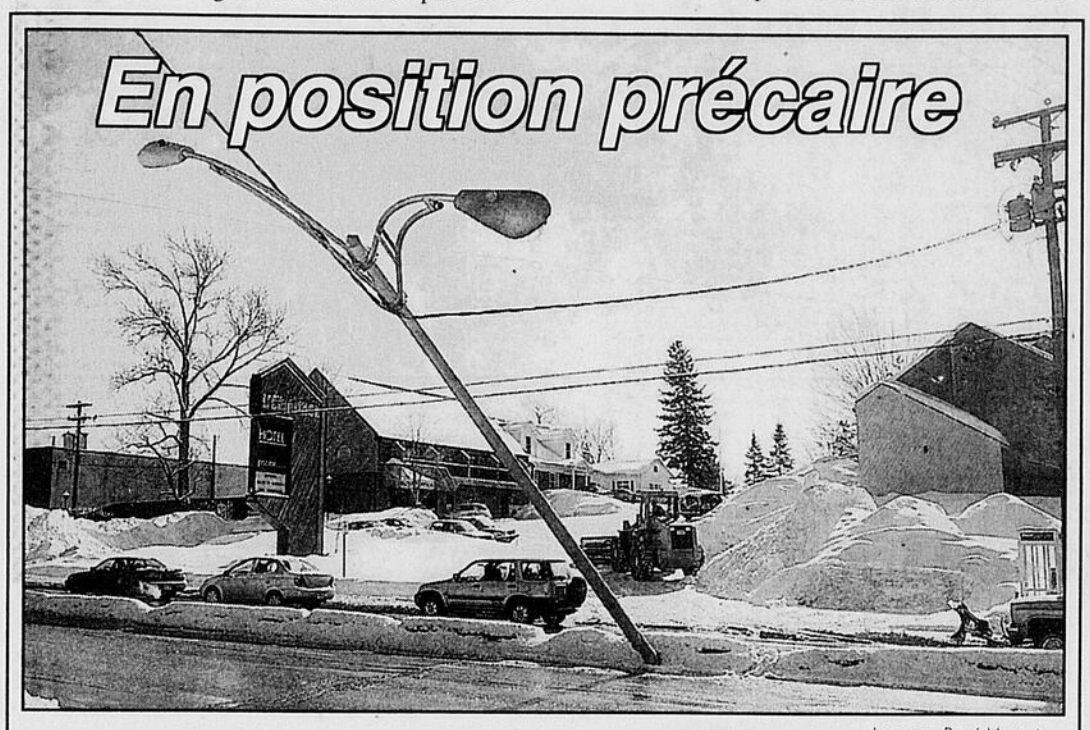

Imacom, René Marquis

Un peu avant midi hier, l'opérateur d'une chargeuse qui s'affairait à déneiger la cour du motel L'Ermitage, 1888 rue King Ouest, à Sherbrooke, a accidentellement buté contre un lampadaire qui n'a pu encaisser l'accolade et s'est affaissé vers la portion de la rue King, direction ouest. Des fils électriques ont accueilli et retenu le lampadaire. Des techniciens-ambulanciers se sont improvisés agents de circulation, le temps que les patrouilleurs du SPRS arrivent sur lieux. Par mesure de précaution, la circulation a été détournée ou encore écoulée au compte-gouttes sur l'artère toujours fortement achalandée qui l'était encore plus à cette heure du jour.

L'agresseur du taxi, c'est lui

Sherbrooke (psj)

La Division des enquêtes criminelles du Service de police de la région sherbrookoise a diffusé hier le portrait-robot et la description d'un individu qui a commis une agression armée et des lésions corporelles à l'endroit d'un chauffeur de taxi.

Cette tentative de vol qualifié remonte au lundi 8 janvier.

Un chauffeur de taxi a pris à son bord un client, 800 rue Tessier, à Ascot.

Il est 03 h 09 de la nuit.

Le client a demandé au chauffeur de le conduire rue de la Laurentie, dans le Nord de Sherbrooke.

Le trajet fut beaucoup plus court.

À peine rendu à la croisée des rues Dunant et des Boisés, le suspect a empoigné le chauffeur de taxi par le cou tout en tenant un couteau dans l'autre main.

Voici le portrait-robot de l'homme armé d'un couteau qui s'en est pris à un chauffeur de taxi.

Le chauffeur a réussi à lui retenir fermement la main armée. Le suspect a senti qu'il perdait peu à peu le contrôle de la situation et il a décidé de fuir à pied.

Cet individu d'apparence jeune a les cheveux bruns et il s'exprime en français. Il mesurerait environ 1,78 m (cinq pieds et dix pouces) et il pèse dans les 72 kilos (160 livres).

Toute personne qui aurait reconnu cet individu ou qui connaîtrait des éléments de cette tentative de vol qualifié est priée de communiquer avec les autorités policières, 821-5544 ou encore 821-5555. Le dossier a été confié au détective Brigitte Beaudoin.

FUTURE SHOP

Vous aimerez ce que votre Future vous réserve

AVIS À NOTRE CLIENTÈLE

Veuillez noter l'erreur suivante dans notre annonce du 14 février 2001 :
La promotion « Ajout de mémoire gratuit » aurait dû indiquer « Doublez votre mémoire sur tout ordinateur de bureau **Cicero** ».
Veuillez également noter dans notre circulaire du 14 au 20 février 2001 :
Page 22 : la promotion sur les micro-ondes aurait dû se lire « Économisez jusqu'à 30$ sur un four micro-ondes neuf quand vous l'échangez contre votre usagé. »

Veuillez nous excuser pour tout inconvénient que cela aurait pu causer à notre clientèle.

Merci de votre compréhension
Département de publicité
42408

Satellite Plus

LES SEULS VRAIS SPÉCIALISTES

STAR CHOICE
Télé numérique par satellite

VENTE ET RÉPARATION
ÉGALEMENT
ALIGNEMENT D'ANTENNE

4041

TÉL. : 569-0202

Une invitation au Salon

« LE CANADA À VOTRE PORTE »

LE PREMIER SALON DES SERVICES DU GOUVERNEMENT DU CANADA DANS LES CANTONS-DE-L'EST

LE SALON « LE CANADA À VOTRE PORTE » C'EST...

- Une occasion unique pour vous et votre famille d'obtenir des renseignements sur plusieurs services que le gouvernement du Canada met à votre disposition !
- Des réponses à vos questions en rencontrant sur place des représentants d'une trentaine de ministères et agences du gouvernement du Canada de tous les secteurs d'activités (affaires, culture, sciences, santé, carrières, etc.).
- Des conférences interactives, démonstrations de toutes sortes, une cérémonie de citoyenneté, une clinique d'identification pour les enfants, et plus encore !
- Un café Internet vous donnant accès aux différents sites Web du gouvernement du Canada.

VENEZ EN PROFITER ! L'ENTRÉE EST GRATUITE.

Où : Polyvalente Louis-St-Laurent de East Angus (188, rue Kennedy).

Quand : le Vendredi 16 février 2001 de 13h00 à 21h00, et le Samedi 17 février 2001 de 10h00 à 17h00.

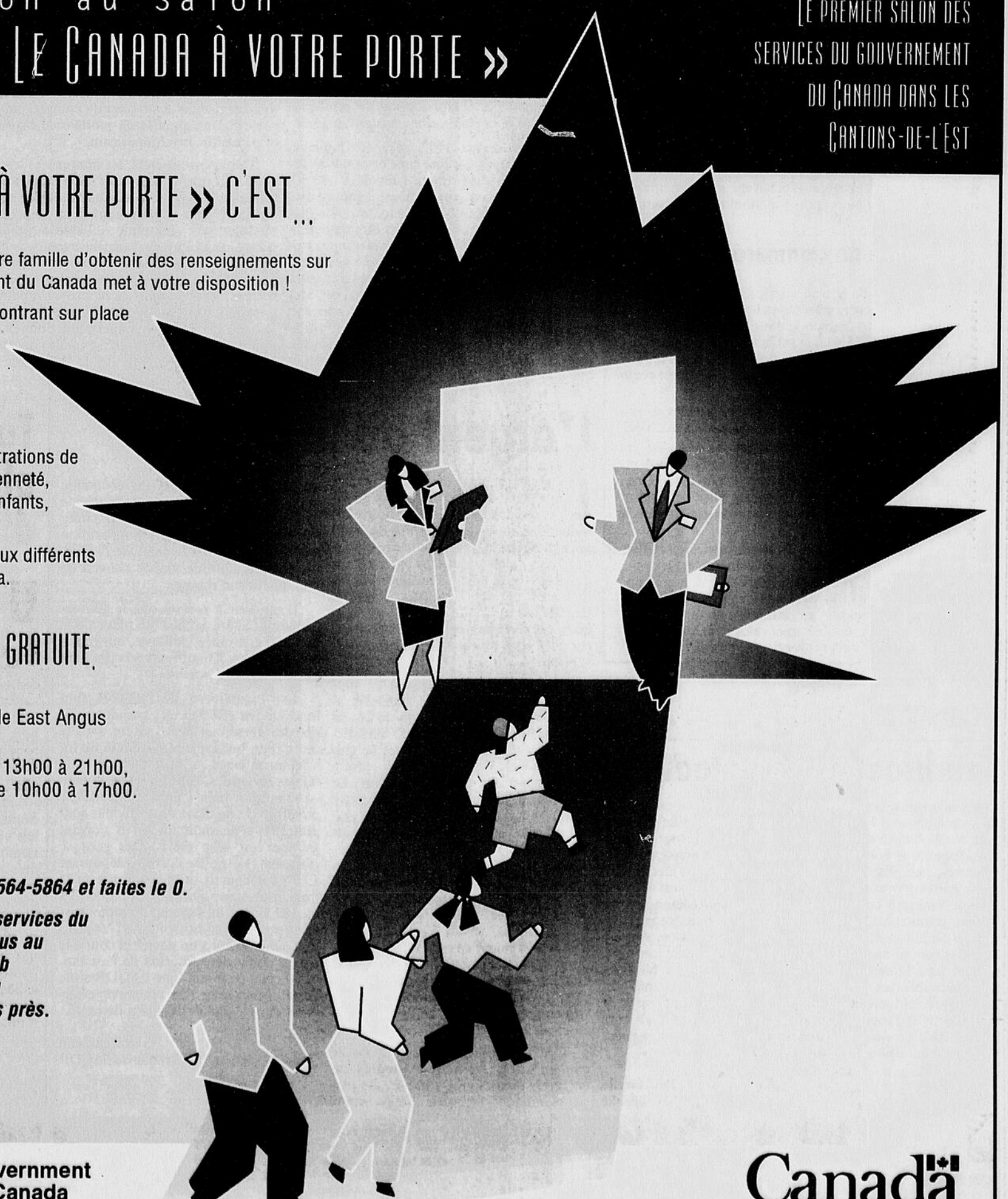

Pour Information sur le Salon, 1-877-564-5864 et faites le 0.

Pour plus de renseignements sur les services du gouvernement du Canada, appelez-nous au 1-800-O Canada, visitez notre site Web www.Canada.gc.ca ou rendez-vous au Centre d'accès Service Canada le plus près.

Gouvernement du Canada Government of Canada

Canada

40250

Opinions

Opinion des lecteurs

La Tribune
1950 rue Roy
Sherbrooke (Québec)
J1K 2X8

Télécopieur
564-8098

Courrier électronique
redaction@latribune.qc.ca

ÉDITORIAL

Le pouvoir du maire du futur grand Sherbrooke

Raymond TARDIF

Mes collègues Luc Larochelle et Michel Morin ont abordé un sujet pertinent dans notre édition d'hier. Le premier a signé un bon papier sur une problématique politique du futur grand Sherbrooke qui aura un maire et sept députés sur son territoire. Le second a signé un éditorial sur cette situation pour le moins particulière.

Le contexte de la restructuration municipale donnera effectivement au maire de la Ville de Sherbrooke un poids politique majeur et évidemment un rôle déterminant à tous les chapitres. Le maire de Sherbrooke sera élu par quelque 140 000 contribuables, beaucoup plus que tout autre député impliqué sur le territoire unifié exception faite de la présence de Jean Charest, chef du Parti libéral et chef de l'Opposition officielle.

Le maire de Sherbrooke joue déjà un rôle prépondérant au niveau régional comme premier magistrat de la ville-centre et au niveau provincial justement au sein du regroupement des villes-centres avec Québec, Trois-Rivières et Hull. Ce rôle sera intensifié par la fusion qui s'en vient.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'il soit déjà question de la prochaine élection où la course à la mairie éclipsera de loin les élections dans les arrondissements. Qui sera l'homme fort de la nouvelle Ville de Sherbrooke?

M. Jean Perrault a confirmé sa disponibilité et son intérêt pour cet important siège. Maire depuis 1994, M. Perrault est fier de sa performance. Sa candidature s'inscrit dans la foulée de son action sur la scène municipale. Le maire Perrault veut vivre la concrétisation d'une vision qu'il prêche depuis longtemps.

Le maire Perrault n'aura pas la voie libre même si les adversaires éventuels y penseront très sérieurement avant de se lancer contre un homme aussi populaire et dont la fiche comporte beaucoup plus de points positifs que négatifs.

Par ailleurs, quels seront les thèmes de la prochaine campagne électorale de la nouvelle Ville de Sherbrooke? Il faut prévoir que les citoyens voudront entendre parler d'administration et de gestion rigoureuses, du travail d'équipe dans un respect mutuel et de la place du grand Sherbrooke au plan provincial sans oublier l'emploi et le développement économique.

La nouvelle Ville de Sherbrooke et son maire auront un défi passionnant.

Par la poste!!!

Le mandataire Pierre Gauthier a accompli une bonne besogne dans sa mission auprès des villes de la MRC de Sherbrooke. Nos lecteurs auront appris sans doute avec étonnement que le ministère des Affaires municipales lui a demandé d'envoyer son rapport final par la poste plutôt que de le remettre lui-même à la ministre Louise Harel au cours d'une rencontre.

Le travail de M. Gauthier mérite plus d'attention et il serait souhaitable que la ministre le convoque. Au-delà des documents, des statistiques et des graphiques, M. Gauthier pourrait apporter un éclairage supplémentaire à madame Harel et à ses hauts fonctionnaires au cours d'un échange.

La Chambre de commerce

Il y aura une belle fête ce soir: le Gala Reconnaissance Estrie 2001 honorera plusieurs entreprises d'ici et il confirmera une autre personne dans le cercle prestigieux des Grands Estriens. Le Gala est le résultat d'une collaboration efficace de la Chambre de commerce de la région sherbrookoise et de la Chambre de commerce régionale de l'Estrie.

Le Gala Reconnaissance motive et stimule les entreprises. Il convient de saluer l'équipe responsable de l'événement qui en sera à sa neuvième édition.

La Chambre de commerce de la région sherbrookoise complète un redressement efficace de ses finances. Une fois cet exercice difficile passé et dans l'esprit du Gala Reconnaissance, la Chambre aura un rôle à jouer dans la nouvelle ville de Sherbrooke.

Une réflexion s'impose. Il est nécessaire que la Chambre redevienne un forum pour les commerçants, les entrepreneurs et les gens d'affaires. Oui, il faut valoriser les réussistes mais aussi influencer nos dirigeants politiques, veiller avec détermination aux intérêts des commerçants et participer le plus possible au développement des affaires et, par conséquent, à l'essor de Sherbrooke.

TRIBUNE LIBRE

Un prix dangereux

Le concours lancé récemment par le Well Pub soulève plusieurs inquiétudes et réflexions que nous voulons partager avec la population estrienne et les gestionnaires de ce bar. L'ACEF Estrie, organisme engagé, entre autres, dans la défense des droits et intérêts des consommateurs, et le Centre de santé des femmes, dont la mission est en partie la défense des droits et intérêts des femmes en matière de santé, s'unissent pour demander aux organisateurs de ce concours de modifier le prix offert à leur clientèle. Nous sommes d'avis que les implants mammaires comportent de réels risques pour la santé des femmes en plus de renforcer une image corporelle stéréotypée de ces dernières.

Mentionnons tout d'abord que même si les implants mammaires au gel de silicone ont été retirés du marché depuis 1992, il n'en demeure pas moins que l'implantation de prothèses mammaires peut comporter certains dangers.

En effet, depuis 1992, seuls les implants remplis de solution saline sont disponibles sur le marché canadien. Santé Canada émet des réserves face à la chirurgie. Des risques opératoires peuvent y être associés, ce sont les mêmes risques que ceux destinés à l'implantation d'un instrument médical. En voici quelques exemples: les infections impliquant des corps étrangers à l'organisme (tels les implants) sont plus difficiles à traiter que les infections des tissus naturels à l'organisme. Si une infection ne répond pas aux antibiotiques, le retrait de l'implant doit être envisagé. Un hématome pourrait aussi se développer. La fréquence des hématomes associés à une intervention chirurgicale destinée à l'implantation d'une prothèse mammaire se situe aux alentours de 2 ou 3 pour cent des patientes. Certains effets secondaires peuvent aussi subvenir à plus long terme tels que la formation d'une capsule fibreuse ou d'une contracture capsulaire (la capsule fibreuse ou tissu cicatriciel entourant l'implant se rétrécit). Dans ce dernier cas, il faut souligner qu'environ 25 pour cent des femmes développent ce type de problèmes. Notons de plus que ces implants ne peuvent durer toute la vie et que d'autres chirurgies seront probablement nécessaires à moyen ou long terme.

Par ailleurs, nous pensons qu'en choisissant comme prix des implants mammaires, le Well Pub transmet le message suivant aux jeunes femmes: votre santé n'est pas une valeur importante, vous pouvez prendre à cet égard tous les risques si, au bout du compte, vous arrivez à correspondre au modèle de beauté et de séduction nord-américain.

Dans notre société, les hommes et les femmes se trouvent confrontés à des exigences esthétiques de plus en plus inaccessibles qui les amènent pour correspondre à ces modèles, à modifier leur anatomie à l'aide de médicaments, de pratiques sportives excessives ou de chirurgies esthétiques. «L'industrie du beau corps» fait croire au bonheur et à la réussite sociale. Mais en quoi de beaux seins peuvent-ils rendre une femme apte à gérer par exemple ses conflits interpersonnels, lui donner confiance en ses capacités personnelles ou professionnelles (autre que de la séduction) ou l'amener à s'affirmer dans ses propres choix? En favorisant un modèle féminin axé uniquement sur la beauté et le pouvoir de séduction, le concours du Well Pub favorise des rapports hommes/femmes inégalitaires, rabaissant les femmes à l'état d'objet sexuel.

Comme nous pouvons le constater, ce type de chirurgie est d'une part un choix qui ne doit pas se faire à la légère compte tenu des risques reliés à la santé. D'autre part, ce choix constitue un recul évident concernant l'émancipation réelle des femmes dans notre société. Nous qui souhaitons voir s'établir de nouvelles règles du jeu entre les homme et les femmes et qui s'inquiétons de l'impact de telles chirurgies sur la santé physique des femmes, demandons au Well Pub de revenir sur sa stratégie marketing en offrant plutôt un prix qui favorise le développement des personnes, leur apporte un certain bien-être ou leur permettre de réaliser un projet personnel. Le Well pub offre à sa clientèle des produits pour lesquels, dit-on, la modération à bien meilleur goût! Malheureusement, nous ne pouvons appliquer ce slogan au sujet des implants mammaires!

Nous invitons toutes personnes partageant ces préoccupations ou opinions à signer une pétition à cet effet en communiquant aux numéros de téléphone suivants pour plus d'information: 563-8144, 564-7885 ou au 569-0140.

Ghislaine Beaulieu, ACEF Estrie
Anne LeBel et Pascale Camirand,
Centre de santé des femmes de l'Estrie
Isabelle Guérard, étudiante

L'argent ou la santé

Le gouvernement du Québec et son ministère de la Santé et des Services sociaux envisagent de nouvelles réductions au niveau des soins de santé présentement gratuits pour les personnes âgées de 60 ans et plus et les jeunes de moins de 18 ans. À l'instar des optométristes et des dentistes, l'AQDR qualifie ces nouvelles coupures d'illogiques, de perverses et de malheureuses, car elles vont toucher durement la prévention.

En effet, Québec envisage de supprimer l'examen dentaire annuel gratuit, dont les jeunes de moins de 12 ans et les plus de 60 ans peuvent actuellement profiter. Les bénéficiaires de l'aide sociale se verraient aussi réduire l'accès aux soins dentaires gratuits. Le gouvernement songe également mettre un terme à l'examen optométrique gratuit pour les moins de 18 ans et les plus de 60 ans. Il est également envisagé de hausser les tarifs pour les chambres semi-privée et privée, dans les hôpitaux. Toutes ces mesures viseraient à satisfaire les exigences des maisons d'évaluation de crédit, à New York. Selon ces firmes, l'augmentation des dépenses ne devrait pas dépasser 3 pour cent, si le Québec veut éviter une décote. Qui gère le Canada et le Québec: les gouvernements élus pour gérer ou les financiers américains?

Cette nouvelle coupure envisagée dans le panier des services assurés par les fonds publics vise à réduire de plusieurs millions le budget de la santé, mais s'agit-il vraiment d'une économie à plus ou moins long terme? En effet, à ce qu'on sache, la prévention coûte beaucoup moins cher que la réparation des dégâts subis par la santé de l'individu. Et la qualité de vie du citoyen en prend pour son rhume.

Il est donc à prévoir que le gouvernement accélère la mise en place de la Caisse d'assurance vieillesse, qui réduirait d'environ 300 millions $ la pression sur le budget de la santé.

Les inquiétudes de l'AQDR sont fondées. En effet, la très grande majorité des personnes âgées vivent dans le cadre d'un budget très serré, qui ne tolère aucun écart, compte tenu de leurs faibles revenus. C'est le seuil de la pauvreté ou tout près. Certains retraités se priveront de médicaments qui leur sont prescrits, si le montant qu'ils doivent assumer est trop élevé. Des gens se plaignent lorsqu'ils doivent débourser 10 $ pour couvrir la co-assurance et la franchise. Accepteront-ils de payer 75 $ ou 100 $ pour un examen d'optométriste ou pour des soins dentaires? Vont-ils tout simplement s'en passer et courir le risque d'une détérioration de leur santé? C'est à ce niveau que l'AQDR situe l'effet pernicieux des coupures effectuées dans le panier des soins de santé.

Yvon Rousseau
Pour la section Sherbrooke de l'AQDR

Tuer par compassion: plusieurs visions d'un même problème

Un père de famille a choisi de donner la mort à sa fille gravement handicapée afin, dit-il, de mettre fin à ses souffrances. La Cour suprême a maintenu la sentence qu'avait rendue un tribunal d'une instance inférieure.

Des personnes sympathisent avec ce monsieur. Pour celles-ci, cet homme a agi par compassion. D'autres personnes croient plutôt qu'il s'est libéré d'un lourd fardeau. Elles prétendent qu'elles peuvent comprendre que ce père n'en pouvait plus. Pour elles, c'est la société qui est coupable de ne pas avoir supporté suffisamment les parents de la jeune handicapée avant que le papa pose le geste extrême.

Plusieurs personnes s'inquiètent des conséquences éventuelles de gestes comme celui posé par ce père. Selon elles, ce pourrait être la porte ouverte à d'autres et nombreuses situations qui, possiblement, justifieraient qu'on tue par compassion, au nom même de l'amour, parce qu'on n'accepterait pas la souffrance atroce et permanente de quelqu'un qui nous est cher.

Jusqu'où ira-t-on?

Trancher le débat n'est pas simple. C'est le domaine des spécialistes en éthique. Cependant, j'ai tendance à penser qu'il faut aider et supporter les personnes handicapées et leurs proches. Qu'elles soient aimées et acceptées. Qu'on s'ouvre davantage à leur réalité. Qu'on développe d'autres voies que la pitié. Alors, il me semble on écartera la solution extrême.

Benoit Descôteaux
Sherbrooke

POINT DE VUE

Sherbrooke-les-poteaux

Concitoyens, concitoyennes, le coup d'envoi est donné, enlaidissons! Hydro-Sherbrooke vient en effet d'ériger, sur la falaise qui surplombe la rivière Magog, en plein dans l'axe de la rue High, aux portes même des sentiers de Charmes, une grappe monumentale de poteaux électriques, d'une laideur consommée. C'est fait. Le paysage est saccagé. Sans la moindre consultation, évidemment. Même la conseillère municipale, Mme L'Espérance, n'était pas au courant, la direction de Charmes non plus, nous dit-on. Ainsi, à l'ère des communications, la Ville et ses divers services ne se parlent pas. Mais qui donc mène le bal dans ce bled, les fonctionnaires, les ploutocrates? Ou les élus? À coup sûr, les touristes afflueront par milliers pour venir contempler ce chef-d'oeuvre d'ineptie. Et tant pis pour le citoyen qui aura à vivre dans ce décor sinistre. Cité des rivières, dites-vous? Sherbrooke-les-poteaux, plutôt.

Marc-André de Bellefeuille
Sherbrooke

ADMINISTRATION
Raymond Tardif, Président et éditeur
René Morin, Vice-président Finances et administration

RÉDACTION
Maurice Cloutier, Rédacteur en chef
Michel Morin, Directeur de l'information
Jacynthe Nadeau, Adjointe au directeur

PUBLICITÉ
François Fouquet, Directeur
Alain LeClerc, Christian Malo, Adjoints au directeur

TECHNOLOGIE
René Béliveau, Conseiller
Stéphane Garant, Adjoint

PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION
André Roberge, Directeur
Steeve Rancourt, Michel Doyon, Adjoints au directeur

COMPTABILITÉ
Pierre Vallée, Contrôleur
Julienne Poulin, Gérante du crédit

TIRAGE
André Custeau, Directeur
Serge Nadeau, Adjoint au directeur

La hausse de la taxe d'affaires continue de semer la discorde à Victoriaville

Un comité se bute au maire Croteau

Gilles BESMARGIAN

Victoriaville

Contre toute attente, la proposition du maire Jean-Paul Croteau faite aux gens d'affaires de Victoriaville lors d'une réunion regroupant quelque 200 contribuables, mardi, soit d'étaler en quatre versements au lieu d'un seul la facture reliée à la taxe d'affaires en hausse d'environ 40 pour cent cette année, a été rejetée.

Les 70 personnes appelés à se prononcer sur la suggestion du maire, tard en soirée le même jour, l'ont refusée unanimement, selon le directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs (CCIBF), Marco Baron. Ils ont plutôt choisi de former un comité de gestion publique dont le rôle à court terme sera de négocier avec la Ville une réduction de la taxe d'affaires qui est passée en 2001, rappelons-le, de 6 $ à 8,50 par 100 $ d'évaluation de la valeur locative.

«On accepte le principe de payer cet impôt foncier en quatre versements, mais on veut aussi que le conseil réduise le taux de taxe. Nos membres sont disposés à accepter une augmentation qui se situerait entre 6 et 8,5 pour cent, sans pour autant que les argents manquants pour boucler le budget de la Ville soient défrayés par les citoyens, précise M. Baron, et les négociations s'amorceront dans ce sens-là».

Réaction de Croteau

Appelé à commenter, le premier magistrat n'a paru aucunement ébranlé. Dans un premier temps, il écarte toute négociation reliée à une réduction de la taxe d'affaires. M. Croteau a confié à La Tribune par ailleurs, qu'en séance spéciale, le lundi 19 février, le conseil se limitera à scinder la résolution adoptée en décembre 2000, selon laquelle la taxe d'affaires est exigible en un seul versement. Sans plus.

Jean-Paul Croteau

À propos de la décision dite unanime d'écarter sa proposition, comme le rapporte le d.g. de la CCIBF, après le réunion de mardi, en l'absence d'observateurs comme les journalistes, par exemple, le maire de Victoriaville soutient, selon ses informations, qu'elle n'est pas véridique. Des gens lui auraient rapporté le contraire.

«Le même jour, peu avant 17 h, avant que le conseil se réunisse en séance d'étude, des hommes d'affaires m'ont dit que si les élus acceptaient le principe d'étaler le compte de la taxe d'affaires sur quatre mois, ils supporteraient un tel compromis. A mon avis, poursuit M. Croteau, au moins 80 pour cent des gens d'affaires dans la salle, mardi, ont amplement les moyens de payer leurs taxes. Ils ne sont pas sur le bord de la faillite. Le fait d'exiger maintenant le compte en quatre versements va faire l'affaire des petits commerçants».

Condamné pour ses menaces de mort à l'endroit de Chrétien

Thetford Mines (PC)

Sylvain Arsenault, âgé de 44 ans, de Thetford-Sud, qui avait proféré des menaces de mort à l'endroit du premier ministre du Canada, Jean Chrétien, a écopé hier une peine de 15 mois à purger dans la collectivité. La sentence est assortie d'une probation d'un an.

En décembre, Arsenault avait plaidé coupable à une accusation d'avoir proféré des menaces par personne interposée. Il avait fait irruption dans un motel de Thetford Mines, l'été dernier, et demandé à la réceptionniste si elle connaissait Jean Chrétien. Il aurait alors dit: «Tu lui diras que je vais le tuer».

L'employée du motel avait ensuite appelé les policiers, qui avaient arrêté Arsenault peu de temps après.

Fonds de diversification économique régionale

3,8 M $ versés au Centre-du-Québec

Victoriaville (GB)

Créée par le gouvernement du Québec afin de favoriser la diversification de l'économie régionale, dans des secteurs spécifiques plus particulièrement, la Société de diversification économique des régions (SDÉR) accorde une somme de 3,8 millions $ à la région Centre-du-Québec pour les cinq prochaines années.

L'annonce en a été faite, à Victoriaville, par le ministre délégué aux Transports et responsable de la région 17, Jacques Baril, en présence de quelques membres du Comité aviseur, provenant des cinq MRC du territoire, dont le rôle consiste à analyser et recommander les projets soumis à la SDÉR.

Le conseil régional de concertation et de développement Centre-du-Québec (CRCDCQ) veillera à ce que chaque dossier présenté comporte tous les éléments nécessaires à l'analyse et à la décision finale. Il assumera aussi le soutien technique et administratif du Fonds de diversification économique régional.

Comme l'expliquait M. Baril, les projets retenus par le comité devront être axés sur des activités innovatrices à effet structurant sur l'économie du Centre-du-Québec, à l'instar des 11 autres régions administratives du Québec qui bénéficient d'une enveloppe budgétaire totale de 50 millions $.

Le gouvernement souhaite que les régions se diversifient principalement dans le secteur de la production de biens et de services à valeur ajoutée, de même que dans les secteurs de la nouvelle économie et ce, afin d'assurer le développement à moyen terme, non seulement de l'économie régionale, mais aussi la création d'emplois durables», a-t-il ajouté.

Le Comité aviseur régional évaluera les projets en regard des priorités et orientations régionales dans les industries suivantes: bioalimentaire, machinerie électronique, matériel de transport, plasturgie et matériaux industriels et transformation du bois.

Il faut ajouter à ces secteurs, ceux des services aux entreprises (stratégie de haut savoir, génie-conseil, génie logiciel, informatique, produits multimédias, etc.); des industries en croissance et en demande (télécommunication, pharmaceutique, matériaux de pointe, technologies médicales, etc.). Aussi le secteur des entreprises d'économie sociale dont les projets ont une incidence majeure sur la diversification économique régionale.

Le Comité aviseur régional est composé du président du CRCDCQ et maire de Plessisville, Jacques Martineau, de la vice-présidente de l'organisme, Denise Gendron de la MRC Nicolet-Yamaska, de l'administrateur André Beaudry, de la mairesse de Drummondville Francine Ruest-Jutras, du maire de Bécancour Maurice Richard, du maire de Nicolet Daniel McMahon, du sous-ministre adjoint de la région 17 Gaétan Désilets, du directeur régional du Centre-du-Québec au MIC Vincent Bourassa, de l'agent de liaison au MRST Claude Béliveau et du directeur général du CRCDCA Claude-Henri Léveillé.

Accident mortel sur une ferme de St-Eugène

Les installations contrevenaient à la sécurité, dit la CSST

Charlaine LAPLANTE

Drummondville

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a dévoilé il y a quelques jours les conclusions de son rapport d'enquête sur l'accident mortel survenu le 20 août dernier à la Ferme Brouillard et Frères, à Saint-Eugène, près de Drummondville.

Un travailleur agricole, Luc Hatotte, âgé de 23 ans, de Saint-Nicéphore, était mort enseveli après avoir fait une chute dans un silo à grain. L'absence d'une procédure de travail sécuritaire et un aménagement non sécuritaire et non réglementaire de l'accès vers l'intérieur du silo sont, selon la CSST, les causes de l'accident.

«Personne n'a été témoin de l'accident qui s'est produit sur cette ferme d'élevage de porcs, mais les éléments recueillis lors de l'enquête permettent d'en établir le scénario le plus probable. M. Luc Hatotte a chuté de la partie supérieure du silo alors qu'il s'apprêtait à y descendre avec une lampe à la main. Inconscient au fond du silo, le travailleur a été graduellement enseveli à mesure que le système de vidange automatique du grain poursuivait son travail», peut-on lire dans le rapport.

Ce qu'il aurait fallu

La chute du travailleur et sa mort par asphyxie mettraient en cause deux lacunes importantes en matière de prévention. La CSST a constaté l'absence de dispositif de protection anti-chute, tel un harnais de sécurité, l'absence d'un surveillant pouvant intervenir en cas d'accident et aucun moyen, tel qu'une corde, permettant de descendre des équipements en gardant les mains libres pour utiliser l'échelle.

La Commission note également l'aménagement non sécuritaire et non réglementaire de l'accès interne du silo, soit un emplacement inadéquat du garde-corps et des échelons trop espacés les uns des autres et trop rapprochés de la paroi dans laquelle ils sont ancrés.

Par conséquent, la CSST considère que la Ferme Brouillard et Frères a agi de manière à compromettre la sécurité de ses travailleurs. En conséquence, un constat d'infraction a été émis à l'entreprise qui s'expose à une amende pouvant varier entre 5000 $ et 20 000 $.

À la suite de cet accident, le travail dans les silos de la ferme avait été interdit jusqu'à la mise en place d'une procédure de travail sécuritaire comprenant la formation des travailleurs quant aux mesures pour éviter les chutes dans les silos, la surveillance du travail et les interventions en cas d'urgence. De plus, la CSST avait exigé que des modifications à l'accès interne du silo soient effectuées.

Du côté de l'employeur, dont la ferme est située dans le rang de l'Église à Saint-Eugène, il a remplacé, quelques semaines après l'accident, les installations en cause par trois autres silos dont la conception élimine le besoin d'y entrer.

Les vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 février

soldé du week-end

Consultez notre cahier publicitaire de 8 pages, vous y trouverez

des aubaines comme celles-ci :

55 % de rabais serviettes et oreillers Classic de Royal Velvet

50 % de rabais
- bijoux Principles® et Charter Collection® en or à 10 ct, à 14 ct et à 18 ct
- duos-sommeil Sealy, Simmons, Serta, Marshall et Stearns & Foster®
- choix d'ustensiles de cuisson

Clad d'Anolon, Professional de Lagostina en inox, Professional de Le Cook's-Ware, Professional de Circulon et Casa Bella de Lagostina

40 % de rabais
- serviettes Polo et Nautica
- couvre-matelas
- couettes

Exception : Calvin Klein.

30 % de rabais
ces marques de mode jeunesse et de jeans pour jeune femme :
Global Mind®, Request, Levi's®, Ikeda et Hollywood

40 % de rabais soutiens-gorge et slips

Modèles en boîte de marques WonderBra, Warners et Vogue Bra

30 % de rabais additionnel
- mode et lingerie féminines en liquidation à prix déjà réduits de 25 % à 40 %

Sur nos derniers prix étiquetés.

LE SAMEDI, DE 8 H À 10 H

60 % de rabais serviettes jacquard gaufrées et grecquées

50 % de rabais collants fins Baycrest®

40 % de rabais jeans Levis® pour lui

10 % de rabais dans presque tous nos rayons

Sur nos prix ordinaires, de solde ou de liquidation. Exceptions : appareils électroniques, meubles, duos-sommeil, gros électros et aubaines lève-tôt. D'autres exceptions s'appliquent, voyez la liste en magasin.

Tous les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Le choix varie selon le magasin. Exception : articles « Aubaine la Baie ».

Doublement pratiques, vos cartes de crédit la Baie et Zellers vous donnent accès à un plus grand choix!

Les sociétés de détail de la Compagnie de la Baie d'Hudson – la Baie, Home Outfitters, Zellers et Zellers Select – acceptent désormais les cartes de crédit la Baie et Zellers dans tous leurs magasins, pour toutes vos emplettes. Des exceptions s'appliquent.

Les milles de récompense sont accordés mensuellement selon le total des achats, taxes non comprises. md/mc Marque déposée/de commerce d'AIR MILES md International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Hbc.com
Magasinez quand vous voulez.
Le magasinage en ligne avec la Baie et Zellers... cliquez et le tour est joué!

la Baie
J'aime, j'achète!

39742

Le plus grand réseau de spécialistes en électroménagers
enfin à Sherbrooke !

Pigez jusqu'à
300 $
de rabais
par électroménager*.

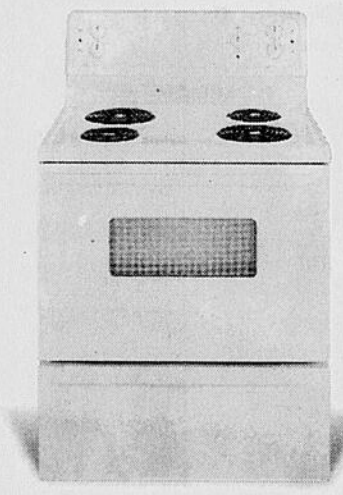

Cuisinière
FRIGIDAIRE
395,99 $
(014983)

Réfrigérateur 18 pi³
FRIGIDAIRE
599,99 $
(013692)

Zéro dépôt
Zéro intérêt
avant
2003**

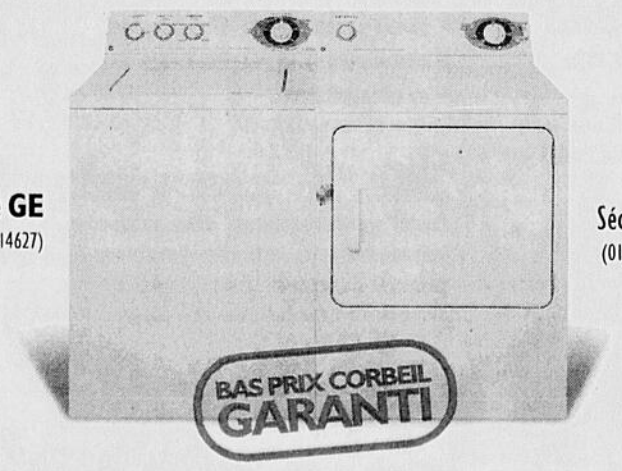

Laveuse **GE**
(014627)

Sécheuse **GE**
(014656)

Lave-vaisselle **GE**
(013795)

Une réalisation des gens de chez nous.

FRIGIDAIRE Gallery SÉRIE PROFESSIONNELLE — FRIGIDAIRE Gallery — FRIGIDAIRE — Profile

* Les rabais sont offerts par tranches de 50 $, 100 $, 150 $ ou 300 $ et sont applicables à l'achat de 500 $ ou plus d'appareils GE et Frigidaire. Les participants devront répondre correctement à une question d'habileté mathématique pour recevoir leur rabais. ** Aucun dépôt, aucun intérêt avant 2003, si payé en totalité avant le 12 janvier 2003, et que chaque mensualité ait été payée à échéance. Les rabais instantanés et le financement 2003 peuvent être combinés, mais ne peuvent être jumelés à aucune autre promotion. Les photos peuvent différer des modèles en magasin. Détails et règlement en magasin. Offre valable jusqu'au 25 février 2001. Non valable au Centre de liquidation.

CORBEIL ÉLECTROMÉNAGERS
Le spécialiste de l'électroménager!

SHERBROOKE >600, rue Galt Ouest (à l'intérieur du nouveau DÉCOCENTRE Bureau & Bureau) (819) 569-9529

Aussi à: Brossard, Chicoutimi, Dollard-des-Ormeaux, Gatineau, Granby, Joliette, LaSalle, Laval, Longueuil, Montréal, Ottawa, Québec, Saint-Jérôme, Saint-Léonard et Trois-Rivières.

38687

OUVERT 7 JOURS SUR 7. HEURES D'OUVERTURE : LUNDI, MARDI ET MERCREDI : 9 H À 18 H • JEUDI ET VENDREDI : 9 H À 21 H • SAMEDI : 9 H À 17 H • DIMANCHE : 11 H À 17 H